

Avis de la DDTM

Réponse à la réserve n°2 :

Concernant l'application des OLD et la prise en compte du périmètre de l'APPB, des réunions se sont déroulées avec les services de l'Etat (DDTM), l'ONF ainsi que la DREAL durant lesquels les contraintes sur les risques naturels feux de forêt et sur les enjeux biodiversité ont été exposés.

Une réunion de terrain avec l'ONF a permis de préciser le périmètre d'application des OLD et le type de coupe et de débroussaillage à mettre en œuvre.

Les inventaires naturalistes sur 4 saisons ont permis d'avoir les enjeux sur les espèces protégées.

Avec l'ensemble de ces éléments, une carte des impacts a été éditée avec principalement de l'évitement pour les espèces protégées et des préconisations de réouverture des milieux favorables à propagation des espèces protégées et enfin la suppression des espèces invasives.

De plus, les aménagements pour la défense incendie ont été déterminés en collaboration avec les pompiers et en fonction des stations à flore protégées.

➔ la demande d'examen au cas par cas comprend une étude environnementale exposant la séquence ERC conduisant à des impacts résiduels nuls.

(cf. page suivante)

Réponse à la réserve n°3 :

Les inventaires 4 saisons en suivant le dépôt de la demande au cas par cas dans le cadre de la modification n°7 ont permis d'évaluer les enjeux sur la biodiversité sur l'ensemble des espèces présentes sur le site.

Après un travail fin avec le MO et son équipe (architectes), le projet retenu a permis d'aboutir à des impacts résiduels nuls sur les espèces protégées et leurs habitats.

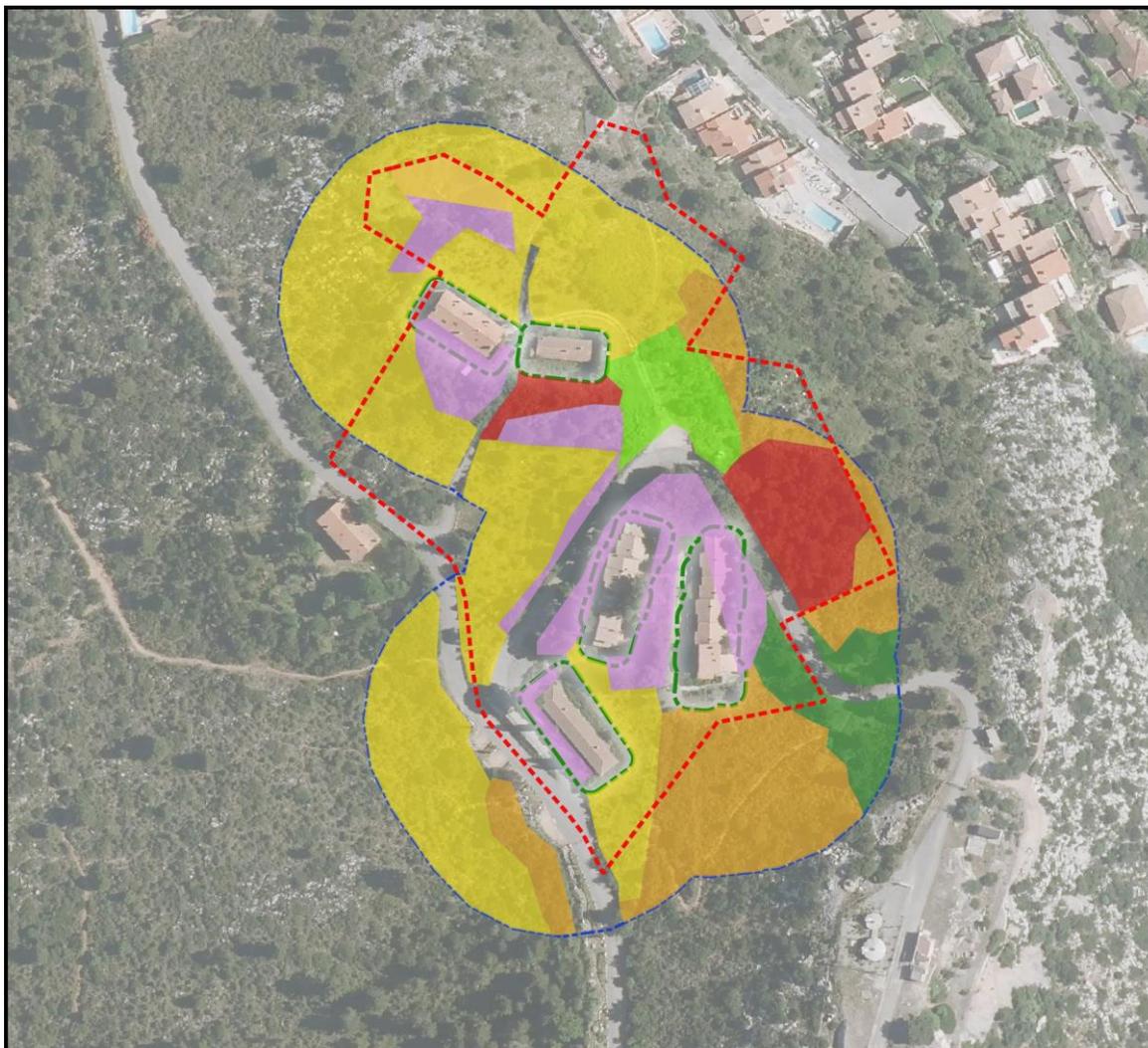
De plus, des mesures de réouvertures des milieux permettront d'offrir des milieux favorables aux espèces floristiques comme la Nivéole de Nice ou encore le cortège d'orchidées inféodé au site de la Tête de Chien.

Concernant la faune, des mesures d'évitement et de d'accompagnement ont permis de préserver les stations à Spélerpès et à Chiroptères et d'offrir à ces espèces des habitats leur étant favorable dans le projet de réhabilitation (chiroptères en particulier).

Impacts résiduels positifs : IR positif

+ Réouverture des milieux favorables aux orchidées et à la Nivéole de Nice au sein des zones très embroussaillées notamment au Nord-Est du périmètre d'étude et dans la zone de Biotope.

+ Enlèvement des espèces envahissantes



**Centre sportif à la Tête de Chien - La Turbie (06)
APPLICATION DES OLD - IMPACTS RESIDUELS**

Légende

Périmètre d'étude

Périmètre OLD (50 m autour des constructions)

Type de couvert végétal - Impact résiduel (IR) des OLD sur la biodiversité :

3 m autour des constructions

Milieu forestier embroussaillé dense - IR nul à positif : coupe des arbres et débroussaillage des buissons-ronciers (période automonale) - Réouverture des milieux favorables à la Nivéole de Nice et au cortèges d'orchidées

Grands arbres avec un sous-bois entretenu-Haies végétatives - IR nul : coupe des grands arbres en conservant la canopée formant la continuité écologique (Ecreuil, Chiroptères) - Période de coupe (automne)

Milieu ouvert clairsemé - IR nul : coupe très partielle des buissons formant de grandes surfaces de végétation (période automnale)

Milieu ouvert très clairsemé - IR : nul : Parcelle entretenue aujourd'hui - plan de gestion d'entretien en dehors des période de floraison des plates à fleurs.

Milieu débroussaillé (OLD appliquées) - IR nul

Zone à espèces envahissantes - IR positif

0 15 30 45 m



Source : IGN SCAN 25 - Conception : TINEETUDE

Réponse à la remarque n°3 - L'absence d'étude d'impact environnemental (avis de la MRAe), fondée sur des informations tronquées :

Concernant la Nivéole de Nice, le volet naturel présenté dans la demande au cas par cas projet a mis en avant les mesures d'évitement efficace lors de la phase chantier mais également lors de la phase exploitation permettant de préserver toutes les stations de la Nivéole de Nice présentes au sein du périmètre de projet.

Les mesures d'application des OLD permettent également de rouvrir les milieux qui sont à de nombreux endroits dans la zone classée en APPB très fermés et embroussaillés dont absolument pas favorables à la pérennisation de l'espèce dans ce secteur.

➔ Mesures d'évitement : Mise en défens des stations à flore protégée :

La préservation de la Scille maritime (*Charybdis maritima*) est un des enjeux les plus complexes en phase chantier, car les 30 pieds poussent à seulement 2 mètres du mur de l'angle sud-est du bâtiment 5, et la mise en défens doit être strictement respectée en évitant les projections accidentelles (ciment, peinture, écoulements divers...). L'installation d'un système antiprojection entre le mur et les 30 pieds est vivement conseillé.

L'habitat de la Nivéole de Nice *Acis nicaeensis* risque d'être dégradé sur les 50 mètres linéaires le long du bâtiment 3 par le passage des camions, dépôt de poussières inhérentes au chantier et au transport de matériaux. Toutefois, seuls 4 pieds sont concernés et peuvent être conservés intacts grâce à la mise en défens. L'impact résiduel après la phase chantier devrait être nul, mais il est conseillé de conserver les deux zones naturelles en défens post-travaux, avec par exemple l'installation de ganivelles pour éviter le piétinement.

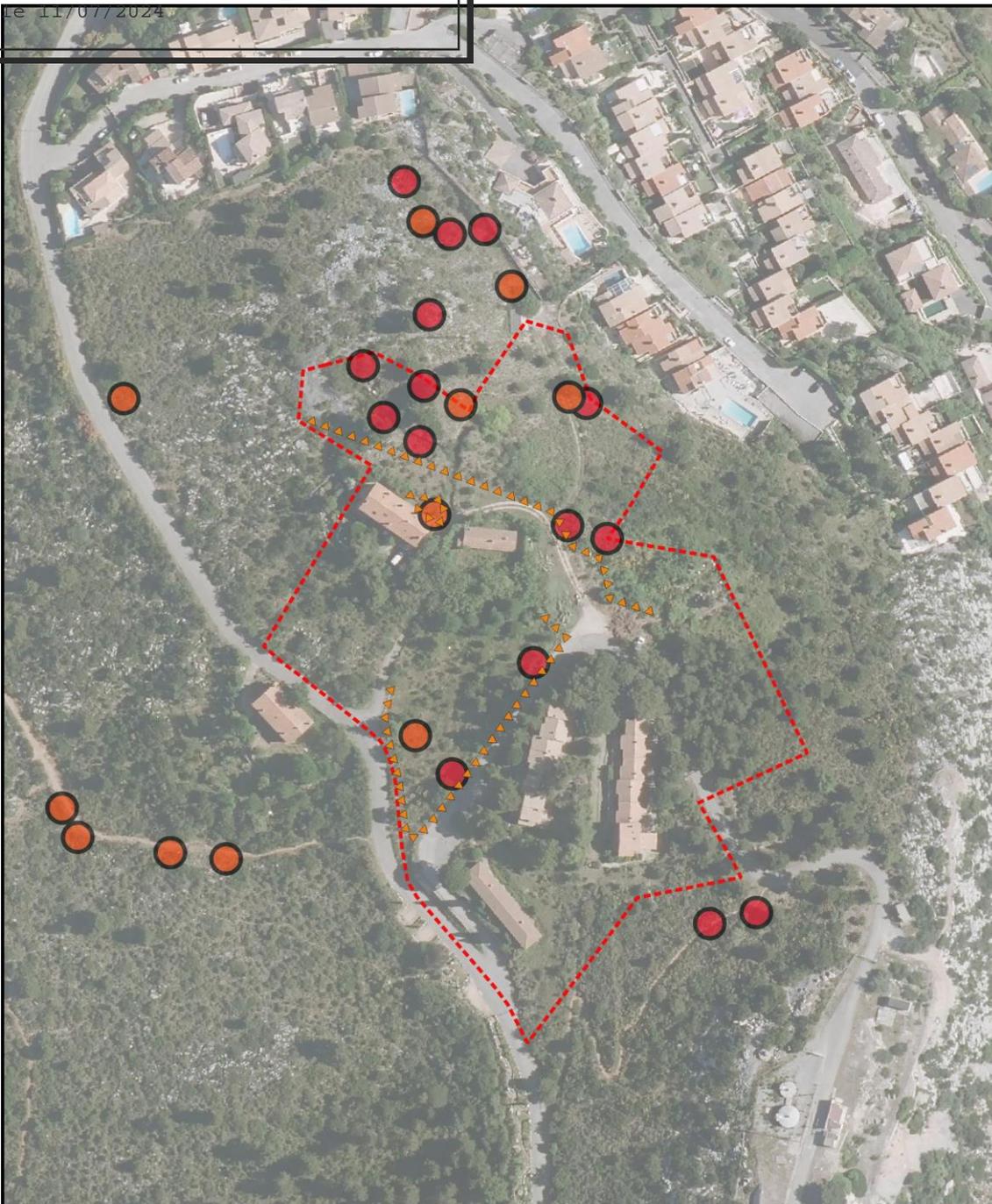
*Mesure spécifique pour la préservation de la Nivéole de Nice, espèce à enjeu très fort :

La mise en défens devra être effectuée par un écologue connaissant les espèces concernées et ses exigences écologiques. **Des piquets avec rubalise et grillage à mi-hauteur** pour laisser le passage à la faune devront être installés autour ou le long des zones concernées.

Les personnels du projet menant les opérations de défrichage et de réfection des bâtiments devront être informés lors de réunions de chantier pour les différentes phases de travaux des valeurs écologiques de la flore locale et des raisons pour lesquelles cette contrainte de mise en défens est importante.

La notice paysagère devra également tenir compte des enjeux floristiques très forts du terrain pour conserver au maximum sa naturalité.

Le respect de la mise en défens et de ces préconisations ne devraient occasionner aucun impact résiduel sur la flore en phase chantier.



Centre sportif à la Tête de Chien - La Turbie (06)
MESURE DE MISE EN DEFENS DE LA FLORE PROTEGEE

Légende

-  Périmètre d'étude
-  Délimitation de la mise en défens des espèces protégée en phase chantier

Zones à enjeux pour les espèces floristiques :

-  Fort
-  Très fort



Source : BDORTHO Cadastre - Conception : TINEETUDE

006-210601506-20240628-2024_48_1-AU
Reçu le 11/07/2024

→ **Mesures d'évitement : programmation des travaux de débroussaillage en faveur des milieux naturels et des espèces**

Une évaluation des impacts résiduels est proposée ci-dessous : le principe est d'adapter des mesures pour chaque type de couvert végétal afin d'atteindre des impacts résiduels nuls voire positifs (réouverture des milieux pour favoriser la propagation de la Nivéole de Nice et des pelouses à orchidées.

Dans le cadre de l'application des OLD, un état des lieux du type de végétation a été réalisé sur la zone des 50 m autour des constructions dans laquelle les OLD s'appliquent. Il y a plusieurs types de végétation :



Mesures d'accompagnement : protection des stations à flore protégée de manière pérenne et entretien des pelouses :

Post-travaux, l'**installation de ganivelles** pour éviter le piétinement des zones naturelles doit être faite sur des linéaires n'excédant pas 200 mètres et doit être perméable au moins tous les 5 mètres à la faune aux enjeux les plus critiques comme le Lézard ocellé par exemple si les piquets sont serrés.

Au total, il y aura la partie centrale qui sera clôturée (2X110 m linéaire) et la partie au nord (100 m).



Exemple de ganivelle (0,50 m de haut)

L'entretien des pelouses à orchidées devra faire l'objet d'une fauche tardive, pas **avant le 15 juin**, date la plus tardive de fructification d'*Ophrys bertolonii* sur le site. La gestion d'*Acis nicaeensis* est bien plus délicate car l'espèce est longue à fructifier, jusqu'à une dizaine de semaines. Elle est toujours en fruit durant tout le mois de juin et la dispersion des graines des capsules est très menacée en cas de fauche trop précoce.

Avis de l'association GADSECA

La remarque concernant la Nivéole de Nice et des habitats Natura 2000 présents sur le site et leur préservation a été traitée ci-avant suite à la réalisation des inventaires 4 saisons qui ont permis de connaître les enjeux biodiversité et de mettre en œuvre des mesures ERC favorables à la préservation des espèces et à la recréation de leurs habitats.